

# Livret de présentation

Formation en apprentissage / Formation initiale



## BTSA ACSE

# Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole



INSTITUT **DES MAUGES** RURAL  
*Ensemble cultivons votre réussite*

**MFR**  
CULTIVONS LES RÉUSSITES

CFA - MFR Institut Rural des Mauges

8 rue des Cèdres - BEAUPREAU - 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

E-mail : [ireo.beaupreau@mfr.asso.fr](mailto:ireo.beaupreau@mfr.asso.fr) • Tél. 02 41 63 02 04

[www.institut-rural-des-mauges.fr](http://www.institut-rural-des-mauges.fr)   



## LA FORMATION

Le BTSA « Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole » est conçu comme une voie de formation supérieure courte et occupe une place privilégiée dans l'offre de formation post-baccalauréat. Il donne l'accès à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études vers la licence professionnelle ou autres.

Il constitue le BTSA généraliste par excellence, et permet aux étudiants d'intégrer des notions de gestion et de conduite d'un système d'exploitation. Ce dernier a été réformé et intègre de nouveaux éléments dans sa conduite et ses finalités.

Parmi les nouvelles orientations on notera :

- La mise en place de trois options possibles : support polyculture élevage (lait, viande, petits ruminants, aviculture, ...) ; support équin (écurie de course, ferme pédagogique, entraînement) ; support grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux, culture végétale spécialisée).
- L'introduction d'un module d'accompagnement au projet personnel et professionnel qui devra permettre à l'étudiant de faire le bilan de l'évolution de son projet et d'argumenter les choix envisagés pour son avenir professionnel.
- Le développement de la notion de diagnostic systémique pour le pilotage d'un système d'exploitation
- La formation à la conception et à la conduite d'un projet en intégrant des notions de durabilité
- La préparation des étudiants au management et à la gestion des ressources humaines.

Les modules M5 spécifiques à l'option ACSE, ont pour but de former à la méthodologie de l'approche globale d'une entreprise agricole. Cette approche globale s'appuiera sur des cas concrets dans le cadre des activités pluri-disciplinaires. L'analyse technico-économique fait la spécificité de cette option.

Les cours et activités seront conduits en relation avec les organisations professionnelles par des techniciens de terrain et l'équipe pédagogique. Les jeunes au cours de leur formation seront amenés à participer activement à des opérations de terrain.

Tenant compte du programme officiel et des instructions ministérielles concernant le BTSA ACSE la formation se déroulera sur deux années scolaires comprenant :

- 40 semaines de sessions au CFA
- 64 semaines en entreprises agricoles ou para-agricoles (en contrat d'apprentissage ou stage).

### Une formation par alternance

Le rythme de formation correspond à une alternance entre des périodes de 2 à 4 semaines en entreprise et de 2 à 3 semaines en centre de formation. Pendant sa période en entreprise, le jeune devra :

- Prendre une part active dans tous les domaines technico-économiques
- Apprendre à mobiliser ses connaissances pour traiter des cas concrets
- S'insérer dans une équipe de professionnels où il pourra prendre progressivement des responsabilités.

## CONTENU DE LA FORMATION

		<b>Horaires totaux</b>
<b>D1 - Traitement des données et informatique</b>		<b>95H</b>
M4.1	Mathématiques appliquées - statistiques	60H
M4.2	Informatique	35H
<b>D2 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation</b>		<b>210H</b>
M2.3	Langue vivante	90H
M2.2	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	120H
<b>D3 - Environnement de l'entreprise ou de l'exploitation</b>		<b>176H</b>
M2.1	Organisation économique, sociale et juridique	80H
M5.1	Diversité des agricultures et politiques publiques	56H
M5.2	Agricultures, agriculteurs, environnement professionnel et territorial	40H
<b>D4 - Bases scientifiques, savoirs et savoir-faire</b>		<b>605H</b>
M5.3	Gestion économique et financière de l'entreprise agricole	165H
M5.4	Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l'EA	50H
M5.5	Entreprise agricole, produits agricoles et marchés	35H
M5.6	Stratégie de l'entreprise agricole	25H
M5.7	Caractériser un agro écosystème	60H
M5.8	Sciences agronomiques	40H
	Zootechnie	45H
	Conduite d'un système biotechnique	135H
	Conduite et gestion d'un système culture	40H
	Conduite et gestion d'un système d'élevage	40H
	Gestion de la complémentarité entre les systèmes biotechniques	55H
M5.9	Construction d'un système biotechnique innovant	50H
<b>M1.1 - Accompagnement du projet personnel et professionnel</b>		<b>60H</b>
<b>M7.1 - Module d'initiative locale (séjour à l'étranger)</b>		<b>85H</b>
<b>M3.1 - Education physique et sportive</b>		<b>45H</b>
<b>Pluriactivités</b>		<b>124H</b>
<b>TOTAL (en centre)</b>		<b>1400H</b>

Apprentissage

## LE COÛT DE LA FORMATION

Régime	Tarif annuel	Mensualisation sur 10 mois
Pension complète	2900,00€	290,00€
Demi-pension	897,00€	89,70€
Supplément support équin (20h)	185,00€	18,50€

Ce tarif comprend l'accès et l'utilisation à l'ensemble des services fournis par l'établissement.

Un supplément éventuel pourra être demandé pour le voyage d'étude en fonction du coût final de la destination. A l'inscription, un chèque de 130€ d'arrhes vous sera demandé, cette somme vous sera reversée en fin de 2ème année (*sauf démission au cours des 2 ans*).

Les règlements se feront par prélèvement automatique.

Les repas supplémentaires des vendredis après-midi travaillés sont facturés 7€/repas.

### Aides pour les apprentis

- **Une participation de « France Compétences »** à hauteur de 3 euros par repas pris (1/2 pension et pension) et 6 euros par nuitée pensionnaire. Cette aide est reversée sur la facture établie en fin d'année scolaire.
- **L'aide au permis de 500 €** pour un jeune majeur au jour de la demande, titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire de catégorie B (**sans l'avoir déjà passé**) : dossier à retirer au secrétariat du CFA.
- **L'aide AGRI-MOBILI-JEUNE** (sous condition de travailler dans une entreprise agricole de + de 50 salariés cotisante à Action Logement) : subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10 € et 100 € maximum par mois et pendant un an) : pour vérifier son éligibilité aller sur <https://mobilijeune.actionlogement.fr/eligibilite>
- **L'aide au logement (APL)** pour les internes et les jeunes ayant un logement à l'extérieur : renseignements et simulation sur <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/accueil/>

**NB : les bourses du CROUS ne peuvent pas être attribuées à un jeune apprenti, seulement en formation initiale.**

### Aides complémentaires pour les jeunes ayant un logement sur le parc locatif

- **La garantie visale** pour trouver un garant gratuitement: renseignements sur <https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale/>
- **L'avance LOCA-PASS** pour bénéficier d'une avance sur le dépôt de garantie : renseignements sur <https://locapass.actionlogement.fr/>

N'hésitez pas à contacter la mission locale de votre secteur qui vous apportera une aide dans vos démarches administratives

### N.B.

- Tous les élèves peuvent bénéficier d'une installation sous licence et gratuite de la dernière version du pack office Microsoft.

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### UN PREMIER PAS DANS LA VIE ACTIVE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier signé entre un jeune (de 16 à 30 ans) et un employeur. Il se caractérise par une juxtaposition (alternance) de périodes effectuées en entreprise et d'autres en Centre de Formation (le CFA).

Le BTSA ACSE à l'« Institut Rural des Mauges » est agréé par la voie de l'apprentissage.

**L'aide exceptionnelle à l'apprentissage délivrée par l'Etat est reconduite du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 pour un montant unique de 6000 €, quelque soit le niveau de formation, pour la première année de contrat.**

- **Conditions pour être apprenti**

- Être âgé au moins de 16 ans, au plus de 30 ans, à la date de signature du contrat
- Trouver un " maître d'apprentissage "
- Être en possession du "certificat médical d'embauche" délivré par la Médecine du Travail dont dépend l'entreprise (MSA pour l'agriculture).

- **Le contrat d'apprentissage**

Il donne à l'apprenti le statut de jeune travailleur, le droit à un salaire et lui assure une formation professionnelle. Le contrat d'apprentissage pré-rempli sera à retirer auprès de notre CFA après avoir fait compléter la fiche employeur au maître d'apprentissage.

Il doit être signé avant le début du travail de l'apprenti.

*Résiliation* : Période d'essai de 45 jours en entreprise.

- **Conditions requises pour être maître d'apprentissage**

L'employeur ou les personnes responsables de la formation doivent avoir au minimum :

- soit un diplôme ou un titre correspondant à la formation envisagée pour le jeune et trois ans de pratique professionnelle après l'obtention de ce diplôme ;
- soit cinq ans de pratique professionnelle en relation avec la formation envisagée pour le jeune.

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

## UN PREMIER PAS DANS LA VIE ACTIVE

- **Obligations de l'employeur**

- Fournir une convention collective à l'apprenti (disponible au DREETS Pays de la Loire).
- Assurer ou faire assurer à l'apprenti une formation professionnelle méthodique et complète.
- L'inscrire au Centre de Formation, et veiller à ce qu'il suive les cours.
- Effectuer les déclarations obligatoires.
- Respecter la législation du travail.
- Verser à l'apprenti le salaire prévu en fonction du SMIC.
- L'inscrire et le faire participer à l'examen préparé.

- **Obligations de l'apprenti**

- Effectuer le travail demandé par l'entreprise.
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise.
- Suivre les cours du CFA et respecter son règlement.
- Se présenter à l'examen en fin de contrat.

- **La durée du contrat**

2 ans (il peut être prolongé d'un an en cas d'échec à l'examen). Attention, la date de fin de contrat ne peut excéder 2 mois après la date de fin de formation, fixée au 30/06/2026 pour la session 2024-2026, **soit le 29 Août 2026.**

### Apprentissage

## LA RÉMUNÉRATION

**La rémunération est en fonction du SMIC, de l'âge de l'apprenant, de l'antériorité du jeune (si il était apprenti en N-1) et de la convention collective de l'entreprise d'accueil.**

Il est calculé en fonction d'un pourcentage du SMIC en vigueur à la date de début de contrat (au 1er janvier 2024, taux horaire SMIC brut : 11,65 €).

**Selon nos informations en date du 1er janvier 2024, la grille de rémunération pour les conventions collectives "7024 - 7025" est la suivante:**

	Jeune de -18 ans	Jeune de 18 à 20 ans	Jeune de 21 à 25 ans	Jeune de 26 ans et +
1ère année de contrat	27% du smic	50% du smic	53% du smic	100% du smic
2ème année de contrat	39% du smic	57% du smic	61% du smic	100% du smic



**Les taux de rémunérations présentés dans la grille nationale ci dessus peuvent varier d'un département à un autre. Pour plus renseignements veuillez contacter votre gestionnaire de paie et/ou la DREETS**

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### LES PETITS +

- **Conditions de travail**

- 35 heures de travail par semaine
- 5 semaines de congés par an
- 5 jours de congés spéciaux pour l'examen

### LE MÉDIATEUR D'APPRENTISSAGE

En cas de désaccord avec votre employeur qui ne pourrait être réglé à l'amiable par vous-même ou par votre responsable de classe, vous pouvez contacter un médiateur de l'apprentissage. Ce médiateur vous accompagnera pour gérer le conflit et saura vous conseiller. Toutes les coordonnées pour prendre contact avec un médiateur sont situées sur la brochure Santé Sécurité au Travail.

Pour télécharger la brochure Santé Sécurité au Travail :

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/Apprenti-e-Sante-Securite-Contrat>

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Jeune de 16 à 30 ans
- Titulaire d'un examen de niveau IV, par exemple :
  - BTA ou Bac professionnel
  - Bac S, ES, STAE, STAV, STPA, ...
  - Pour les autres baccalauréats, une dérogation est possible.
- Le jeune doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur

*Le nombre de contrats financés étant limité au sein du CFA, l'inscription peut aussi dépendre du nombre de places disponibles.*

- Le jeune doit s'inscrire auprès du CFA.

La MFR Institut Rural des Mauges est un CFA, pour s'y inscrire le futur apprenti doit :

1. Demander l'inscription à une évaluation d'entrée auprès de la MFR
2. S'inscrire en parallèle sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) (obligatoire).
3. Satisfaire aux évaluations d'entrée basées sur :
  - Des tests de connaissance (générales et techniques)
  - Un entretien de motivation
  - L'étude du dossier scolaire
4. Après admission faisant suite aux évaluations d'entrée, rechercher l'entreprise d'apprentissage (la MFR peut accompagner cette recherche).

### Formation initiale

## LE COÛT DE LA FORMATION

Régime	Tarif annuel	Mensualisation sur 10 mois
Pension complète	3 103,00 €	310,30 €
Demi-pension	1 726,00 €	172,60 €
Supplément support équin (20h)	185,00 €	18,50 €

Ce tarif comprend l'accès et l'utilisation à l'ensemble des services fournis par l'établissement.

Un supplément éventuel pourra être demandé pour le voyage d'étude en fonction du coût final de la destination. A l'inscription, un chèque de 40 € est demandé pour tout nouvel élève s'inscrivant à l'Institut Rural des Mauges.

Les règlements se feront par prélèvement automatique.

Les repas supplémentaires des vendredis après-midi travaillés sont facturés 7€/repas.

### Aides pour les étudiants

- La bourse étudiante : une demande de Dossier Social Etudiant doit être faite en ligne, la date limite de dépôt est jusqu'au 15/05/2024. (*uniquement pour la formation initiale, si vous passez au statut apprenti l'arrêt de la bourse sera immédiat*).

Renseignements et simulation sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

- L'aide au logement (APL) pour les internes et les jeunes ayant un logement à l'extérieur : renseignements et simulation sur <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/accueil/>

### Aides complémentaires pour les jeunes ayant un logement sur le parc privé locatif

#### La garantie visale

- pour trouver un garant gratuitement: renseignements sur <https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale/>

#### L'avance LOCA-PASS

- pour bénéficier d'une avance sur le dépôt de garantie : renseignements sur <https://locapass.actionlogement.fr/>
- N'hésitez pas à contacter la mission locale de votre secteur qui vous apportera une aide dans vos démarches administratives.

### N.B.

- Tous les élèves peuvent bénéficier d'une installation sous licence et gratuite de la dernière version du pack office Microsoft

## LES DIFFERENTS STAGES

### STAGE STRATÉGIE (5 SEMAINES)

#### Entreprise agricole de son choix

- Découvrir, comprendre et présenter un système d'exploitation
- Comprendre l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines de cette entreprise agricole
- Identifier les différents partenaires et analyser leur rôle au sein de cette structure

### STAGE OPA (3 SEMAINES)

#### Organismes para-agricoles

- Connaître et comprendre le fonctionnement d'un organisme para-agricole, notamment les liens avec l'exploitation.
- Découvrir différentes professions et approfondir son projet professionnel

### STAGE MIL BIO (3 SEMAINES)

#### Exploitation agricole en Agriculture Biologique

- Découvrir les spécificités du cahier des charges AB
- Comparer les résultats techniques et technico-économiques

### STAGE AUTRES PRODUCTIONS (3 SEMAINES)

#### Exploitations agricoles dans des productions différentes du stage examen

- Connaître la conduite des systèmes de culture et des systèmes d'élevage
- Connaître la conduite du système fourrager
- Comprendre les résultats selon l'environnement de l'exploitation, les facteurs de production, les choix techniques et stratégiques des exploitants
- Etablir un diagnostic technico-économique des ateliers de productions végétales et animales

### STAGE A L'ÉTRANGER (3 SEMAINES)

#### Exploitation agricole dans le pays européen de son choix

- Découvrir un pays étranger et offrir une ouverture sur l'extérieur
- Être capable de s'assumer et de se responsabiliser dans l'organisation et le déroulement d'un stage à l'étranger
- Acquérir une première expérience professionnelle à l'étranger, en lien avec les productions agricoles.

## LES DIFFERENTS STAGES

### STAGE EXAMEN (20 SEMAINES OU 18 SEMAINES SI STAGE PROFESSIONNEL)

#### Stage en exploitation servant de support au rapport examen

- Présenter le fonctionnement d'une entreprise dans son territoire - Formuler un diagnostic global
- Mettre en œuvre un projet

### STAGE PROFESSIONNEL (FACULTATIF - 3 SEMAINES)

#### Entreprise de son choix

- Immersion dans un poste correspondant à ses aspirations professionnelles
- Découvertes d'une structure pour un éventuel emploi

**Le stagiaire doit faire remplir à chaque maître de stage un pré-engagement de stage, celui-ci nous est retourné pour l'établissement de la convention.**

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Jeune de 16 à 30 ans
- Titulaire d'un examen de niveau IV, par exemple :
  - BTA ou Bac professionnel
  - Bac S, ES, STAE, STAV, STPA, ...
  - Pour les autres baccalauréats, une dérogation est possible.
- Le jeune doit s'inscrire auprès du CFA.

La MFR Institut Rural des Mauges est un CFA, pour s'y inscrire le futur apprenti doit :

1. Demander l'inscription à une évaluation d'entrée auprès de la MFR
2. S'inscrire en parallèle sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) (obligatoire).
3. Réalisation d'une évaluation d'entrée (notamment lors d'un changement d'orientation professionnelle) :
  - Des tests de connaissance (générales et techniques)
  - Un entretien de motivation
  - L'étude du dossier scolaire
4. Après admission faisant suite aux évaluations d'entrée, rechercher les entreprises pour les différents stages (la MFR peut accompagner dans cette recherche).

**BTSA ACSE**

Analyse Conduite et Stratégie  
de l'Entreprise Agricole

Apprentissage / Formation initiale

## POUR PRÉPARER VOS PORTES OUVERTES

Préparez vos questions sur la formation, l'apprentissage et autres :

### PORTES OUVERTES 2023 - 2024

SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2023 DE 9H à 17H

VENDREDI 19 JANVIER 2024 DE 17H à 19H

SAMEDI 20 JANVIER 2024 DE 9H à 17H

SAMEDI 16 MARS 2024 DE 9H à 17H

